



UNE EXPERTISE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Septembre 2015

PROJET D'HABITATION - PARCELLE AK302

E001.F.014-02

ETUDE HYDRAULIQUE DE RISQUE

Le FRANCOIS (97240)

Lieu dit Frégate Est



Ginger GEODE

23, immeuble les Flamboyants - ZI de la Lézarde - 97232 LE LAMENTIN

Tél : 0596 51 99 51 (standard)

Fax : 0596 51 99 57



4. Périmètre d'étude et méthodologie validés par la DEAL

L'étude hydraulique sera réalisée conformément à la charte déontologique (cf. Annexe 1). Elle sera basée sur un couplage des données topographiques et de la cote centennale du cours d'eau. La cartographie de la zone inondable sera affinée à partir de ces résultats.

Il sera ensuite étudié la possibilité de mettre en place des aménagements permettant de réduire l'aléa, le cas échéant. Les éventuels impacts liés au projet et aux aménagements de réduction d'aléa seront évalués en amont et en aval du projet sur tout le linéaire de cours d'eau impacté.

Le périmètre d'étude sera donc l'ensemble du bassin versant présenté sur la Figure en page suivante. Ce périmètre a été validé par la DEAL en date du 7 janvier 2015 (cf. Annexe 2).

La cartographie de l'aléa sera réalisée au droit de la parcelle uniquement.

La méthodologie proposée est la suivante :

- Analyse hydrologique : Calcul du débit centennial de la ravine au droit du projet.
- Analyse hydraulique : Calcul des hauteurs d'eau centennales au droit de la parcelle.
- Cartographie de l'aléa inondation actuel au droit de la parcelle sur la base des calculs précités et d'un plan topographique précis.
- Proposition d'aménagements (le cas échéant) au droit de la parcelle, afin de mettre hors d'eau le bâtiment en projet.
- Proposition de mesures compensatoires à mettre en place au droit de la parcelle (le cas échéant) afin de réduire l'impact de cet aménagement sur la zone inondable et les parcelles avoisinantes.
- Cartographie de l'aléa inondation au droit de la parcelle après aménagement (le cas échéant).

5. Objectif de l'étude

L'étude de risque a deux vocations :

1. garantir au maître d'ouvrage que la construction qu'il envisage soit peu vulnérable aux aléas impactant la parcelle ;
2. garantir aux voisins que les travaux envisagés n'aggravent pas le niveau d'aléa sur leurs propres parcelles.

L'étude de risque consistera en une étude hydraulique. Celle-ci visera à :

- affiner l'aléa inondation au droit de la parcelle ;
- évaluer l'impact du projet sur ce zonage d'aléa inondation ;
- proposer les aménagements nécessaires, au droit de la parcelle, pour maîtriser le risque le cas échéant.

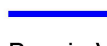
PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Légende :

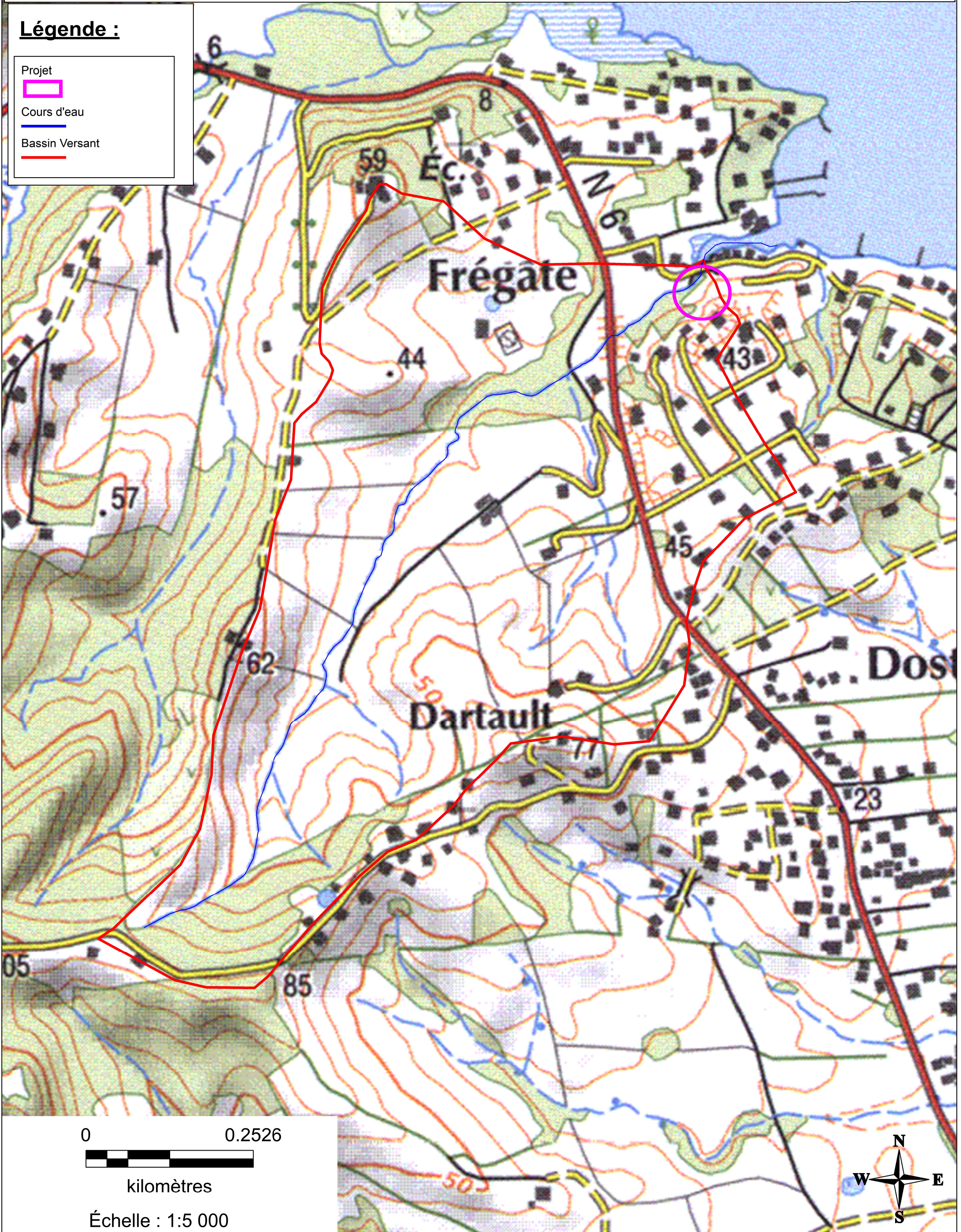
Projet



Cours d'eau



Bassin Versant





10. Conclusion

L'étude de risque a permis d'affiner l'aléa inondation sur la parcelle AK302. On constate ainsi que, par rapport à celle présentée dans le PPRN, la zone inondable est nettement réduite.

Le projet d'habitation est possible dans la zone d'aléa faible à nul obtenue dans la présente étude et cartographiée sur le plan 1.

Toutefois, des prescriptions devront y être respectées, notamment la mise hors d'eau du premier niveau utile destiné à l'habitation : une **cote plancher minimale de 2.6 mNGM** devra être respectée.

L'aménageur devra également se reporter aux autres réglementations en vigueur, notamment :

- Le règlement du PPRN pour l'ensemble des prescriptions relatives à cette zone pour l'aléa inondation, ainsi que pour les autres aléas concernés (séisme, tsunami et mouvement de terrain).
- le règlement d'urbanisme (PLU).

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Schoelcher, le

- 7 JAN. 2015

Service Risques, Énergie, Climat

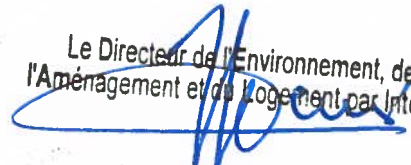
Pôle risques naturels
RN 15. 0022

Madame,

Par courrier du 19 novembre 2014, vous m'avez transmis une proposition de périmètre d'étude de risques sur la parcelle AK n°302 au François.

Nous validons cette proposition de périmètre d'étude.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Le Directeur de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement par Intérim

Jean-Louis VERNIER

Madame Fanny Perrot
GINGER GEODE
Immeuble Les Flamboyants
ZI La Lezarde
97232 LE LAMENTIN

Copie à Ingéfra